

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 3 AOUT 2017

L'an deux mil dix sept, le 3 Août, le Conseil Municipal de la Commune de **POUILLY SUR LOIRE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **LÉTÉ Jean-Jacques**, Maire.

PRESENTS : Mmes Mrs **LÉTÉ – GAUTHERON – CROTTET FIGEAT– BOUCHARD – LAMBERT – FÉE – COULBOIS – BIÈRE – RÉTIF – CHERRIER – PABIOT - Mme MAUROY GAULIEZ – BOELL - BAUDIN**

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : **M. KNOPP à M. LÉTÉ – M. GAUDRY à Mme BOUCHARD – Mme BOISSON à Mme MAUROY GAULIEZ – M. BAUDIN à Mme BOELL**

ABSENT EXCUSÉ : **Mme CORNILLE**

Mme BOELL a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

❶ Avis sur le renouvellement et l'extension d'une carrière de sables et de graviers, d'une unité de traitement de matériaux et d'une station de transits de produits minéraux

Vu l'arrêté préfectoral n°207-DDCSPP-066 par lequel le Préfet prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande présentée par la société Sirot en vue d'obtenir l'autorisation pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de sables et de graviers en lit majeur de Loire, d'une unité de traitement de matériaux et d'une station de transit de produits minéraux aux lieux-dits « Les Coques Chapeautés » et « Les Gravelins » sur les communes d'Herry et de Couargues.

Considérant que le Conseil Municipal est amené à donner un avis dès l'ouverture de l'enquête publique, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

La lecture des différentes pièces du dossier a été faite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable.

❷ CONVENTION COMMUNE // ADESS 58 "La Caravane du Sport"

L'ADESS 58 propose la signature d'une convention de partenariat avec la Mairie pour la promotion, l'organisation et l'animation de la « Caravane du Sport ». Cette manifestation sportive a pour but de proposer des initiations de sports et notamment des pratiques à faible exposition médiatique à tous les enfants de 6 à 18 ans, ces activités étant entièrement gratuites pour les participants.

La participation financière s'élève à 400 € par journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Mr le Maire à signer une convention de partenariat avec l'ADESS 58 pour la promotion, l'organisation et l'animation de la « Caravane du Sport ».
- accepte de participer financièrement à hauteur de 400 € auxquels s'ajoutent les 15 € d'adhésion à l'ADESS 58.

③ Adoption des rapports sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'assainissement collectif 2016, sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'eau potable 2016

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur :

- le prix et la qualité du service (RPOS) d'assainissement collectif,
- le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte :

- le rapport sur le prix et la qualité du service (RPOS) d'assainissement collectif,
- le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

④ Abandon de concession cimetière au profit de la commune

Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été adressé en Mairie le 19 juin 2017 pour signaler qu'une concession trentenaire acquise le 27 avril 1999 était libre suite à une exhumation et propose d'abandonner au profit de la Commune ladite concession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reprendre à titre gratuit la concession n°1793/Plan 1620.

Cette concession pourra de nouveau être remise en vente et la recette sera inscrite à l'article 70311 du budget.

Informations diverses

- Remerciements au Syndicat Viticole et à sa Présidente pour l'organisation des événements à l'occasion des 80 ans des AOP Pouilly sur Loire et Pouilly Fumé
- Remerciements au Comité des Fêtes et à son Président ainsi qu'aux artificiers pour le feu d'artifice du 15 juillet
- Remerciements aux Conseillers Municipaux, leurs conjoints et autres bénévoles qui ont tenu (et vont tenir) des permanences au Pavillon du Milieu de Loire, ainsi que salle impasse de la Mairie
- Vernissage de l'exposition Marc Pihet Pavillon du Milieu de Loire, samedi 5 août à 18h30

La séance est levée à 19 heures 30.